

Image not found or type unknown



Congé payé!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!

Par **chanel**, le **18/01/2008 à 18:48**

je voulais savoir comment on fait pour demandé les congé payé que mon patron me doi (40)
doit t il me les doi ou me les payer et comment lui réclamé

Par **ly31**, le **18/01/2008 à 19:19**

Bonsoir,rnrnVous travaillez dans quelle branche professionnelle ?rnrnLes 40 jours de congés
payés sont dûs depuis quand ?rnrnA vous lire
rnrnly31

Par **reno_8**, le **20/01/2008 à 20:07**

le compteur de congé payé doit figurer sur votre bulletin de paie, demandé le, mais oui il va
devenir fraudeur vis a vis de la legislation du droit du travail. menacé le d'appeler l'URssaf, ca
va le faire réagir